

DÉCISION N° 2019/D455

BAS DE QUAÏ

Envoyé en préfecture le 18/12/2019
Reçu en préfecture le 18/12/2019
Affiché le 18/12/2019
ID : 022-200043677-20191213-D455-DE



ÉCO MOBILIER

Kerval Centre Armor vient de procéder à la signature du contrat territorial Eco Mobilier pour la période 2019-2023.

Sachant que Kerval Centre Armor gère ce contrat pour le compte des collectivités adhérentes, il convient de délibérer sur les modalités de reversement des soutiens.

Le Bureau Syndical après en avoir délibéré, par vote à main levée,

➡ **AUTORISE** Monsieur Le Président à conserver les recettes encaissées à Kerval.

POUR EXTRAIT CONFORME
A Ploufragan le 13 DECEMBRE 2019

**Le Président
Thierry BURLOT**



KERVAL CENTRE ARMOR BUREAU DU 13 DÉCEMBRE 2019

Convocation du 6 décembre 2019

Nombre de membres du bureau : 15

L'an deux mil dix-neuf le treize décembre à quinze heures, les membres du bureau syndical de KERVAL CENTRE ARMOR, se sont réunis au centre de tri Générès, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président de KERVAL CENTRE ARMOR conformément aux articles L2121-10 à L2121-12 et L 2122-8 du Code Général des Collectivités territoriales : Mr Thierry BURLLOT

	ÉLUS DE	PRÉSENT	ABSENT EXCUSÉ
Thierry BURLLOT	SMITOM Launay Lantic	X	
Claude BLANCHARD	St Briec Armor Agglomération	X	
Jean-Luc BARBO	LAMBALLE Terre et Mer		X
Marie-France BOULDÉ	St Briec Armor Agglomération		X
Bruno BEUZIT	St Briec Armor Agglomération	X	
Jean Michel GEFFROY	SMITOM Launay Lantic	X	
Claude LAYEC	DINAN Agglomération	X	
Françoise LE FUR	St Briec Armor Agglomération		X
Christian LE MAITRE	St Briec Armor Agglomération	X	
Jean Yves LOYER	St Briec Armor Agglomération	X	
Jean MÉGRET	LAMBALLE Terre et Mer	X	
Daniel NABUCET	LAMBALLE Terre et Mer		X
Marcel SÉRANOUR	SMITOM Launay Lantic	X	
Gilles THOMAS	Loudéac communauté Bretagne centre		X
Yvon LE JAN	Loudéac communauté Bretagne centre	X	

Présents : 10

Absents : 05

Votants : 10